

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six mars à 10h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : GUITARD Jean-Pierre

Date de convocation : 24/02/2022

Membres en exercice : 134

Présents : 101

Votants : 101

Pour : 101

Contre : 0

Référence DIEGE :

2022-26-03-19

Objet :

Fin de la convention d'assistance entre le Syndicat de la Diège et le SIVU des communes de BELLECHASSAGNE, CHAVEROCHE, LIGNAREIX, SAINT-FREJOUX et SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX

Monsieur le Président rappelle qu'une convention du 10 octobre 1994 permettait au SIVU des communes de BELLECHASSAGNE, CHAVEROCHE, LIGNAREIX, SAINT-FREJOUX et SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX de bénéficier de l'assistance administrative, financière et technique du Syndicat de la Diège.

Lors de la réunion du comité syndical du SIVU du 22 mars 2021, le Président et les Vice-Présidents du Syndicat de la Diège, invités à la réunion, ont souhaité mettre un terme à cette convention qui ne correspond plus aux missions du Syndicat.

Par conséquent, Monsieur le Président propose au comité syndical d'acter la fin de la convention d'assistance avec le SIVU des communes de BELLECHASSAGNE, CHAVEROCHE, LIGNAREIX, SAINT-FREJOUX et SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX au 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

- Décident de mettre un terme à la convention entre le SIVU et le Syndicat de la Diège à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 26/03/2022
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

